



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de BÂGÉ-DOMMARTIN

Département de l'AIN – Arrondissement de BOURG-en-BRESSE – Canton de REPLONGES

Réf : 2020/20

Objet : GAEC de la Chanéaz : régularisation de
la situation administrative de son élevage

Date de convocation : 07 avril 2023

Date d'affichage : 07 avril 2023

Date de réunion : 13 avril 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 22

Nombre de votants : 24

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, le 13 avril à 20 h 08, le Conseil municipal de la commune de Bâgé-Dommartin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BERNIGAUD, Maire.

Étaient présents : M. BERNIGAUD Christian, M. BESSON Jean-Jacques, Mme BEURRIER Aline, Mme BUIRET Marie-Dominique, M. CHAFFAUD Jérôme, M. DIOCHON Eric, Mme DONGUY Annick, M. ECOCHARD Nicolas, M. FERNANDES Michel, Mme GAUTHERET Marie-Pierre, Mme GUILLOT Myriam (à partir de 20h12), Mme JOURDAN Dominique, Mme LAFAY Monique, M. MACIET Luc, Mme MERONI Isabelle, Mme MICHAUD Laurence, Mme NAVAS Catherine, Mme ONOFRE Lia, M. PERRET Nicolas, M. ROZIER Raphaël, Mme SOCQUET Anne-Laure et M. TRUCHON Pierre, conseillers municipaux.

Étaient excusés : Mme CHARDIGNY Mireille qui a donné pouvoir à Mme NAVAS Catherine, M. FERRAND Etienne qui a donné pouvoir à Mme MICHAUD Laurence, M. MERCIER Michel, M. PAIN Philippe qui a donné pouvoir à M. MACIET Luc, M. ROBIN Florent et M. SAVART Gauthier,

Étaient absents : Mme GUILLOT Myriam (jusqu' à 20h11) et Mme HENRION Nathalie
Mme DONGUY Annick est nommée secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'environnement - Livre V - Titre 1er, notamment ses articles L.512-7 à L.512-7-7, R.512-46-1 à R.512-46-29,

Vu la nomenclature des installations classées notamment les rubriques n° 2101-2-b et 1530-2,

Vu la demande d'enregistrement présentée par Messieurs les co-gérants du GAEC de la Chanéaz, dont le siège social est situé au 353 route de la Chanéaz à BAGÉ- DOMMARTIN, en vue de régulariser la situation administrative de leur élevage de 230 vaches laitières sur le site de la Chanéaz, situé à la même adresse,

Vu le dossier présenté à l'appui de la demande d'enregistrement,

Considérant que cette demande doit faire l'objet d'une consultation du public,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 janvier 2023 fixant les modalités de consultation du public de Bâgé-Dommartin, concernant la demande d'enregistrement présentée par le GAEC de la Chanéaz en vue de régulariser la situation administrative de son élevage de 230 vaches laitières sur son site de la Chanéaz à Bâgé-Dommartin,

Vu la mise à la disposition du public du dossier de demande d'enregistrement présenté par le GAEC de la Chanéaz pendant une durée de quatre semaines, du lundi 27 février 2023 à 8h30 au lundi 27 mars 2023 à 12h inclus dans la commune de Bâgé-Dommartin aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (sauf jours fériés) et en ligne sur le site Internet de la Préfecture de l'Ain, à l'adresse suivante :

<http://www.ain.gouv.fr/installations-classees-r516.html>

Considérant qu'une consultation du public a eu lieu du lundi 27 février 2023 au lundi 27 mars 2023

Considérant qu'aucune observation n'a été formulée

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DONNE UN AVIS FAVORABLE sur la demande d'enregistrement présentée par le GAEC de la Chanéaz, de régularisation de la situation administrative de son élevage de 230 vaches laitières sur son site de la Chanéaz à Bâgé-Dommartin,

Accusé de réception en préfecture
001-200077220-20230413-2023-20-DE
Date de télétransmission : 14/04/2023
Date de réception préfecture : 14/04/2023

- AUTORISE le Maire à signer la présente délibération ainsi que tous les documents nécessaires relatifs à ce dossier de régularisation la situation administrative de son élevage de 230 vaches laitières présenté sur le GAEC de la Chanéaz.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Et publication ou notification du

Fait et délibéré en mairie,
Le 13/04/2023
Le Maire

Le Secrétaire de séance



A handwritten signature in dark ink, consisting of a stylized 'D' followed by a long horizontal stroke.